

**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025-047

Séance du 10 avril 2025

Convoqué le 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix du mois d'avril, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle du Conseil municipal (Mairie – 2 rue Dessus Vière – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 09

Résultat du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes BOU Suzanne, FORME Sonia, ROUX Chantal, MM. BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, MEYSSIREL Bernard, MEYSSIREL Cédric, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre

Absents : M. LAURENS Ludovic

Pouvoirs : Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, M. AUBERT Sébastien à M. MEYSSIREL Bernard, M. LAGIER Robert à M. CEAS Benoît, MEGARNI Stéphane à M. BONNAFFOUX Sébastien

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE » AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES POUR LA SECURISATION ROUTIERE – AMENAGEMENTS ROUTIERS ET ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR LA POLICE MUNICIPALE**

**Considérant** que chaque année, le Département des Hautes-Alpes peut attribuer aux communes une subvention pour la réalisation d'opérations de sécurisation et d'amélioration de la circulation au titre du programme « Aides aux Communes »,

**Vu** les problématiques de sécurité liées à l'importante fréquentation touristique sur les saisons d'hiver et d'été que rencontre la station des Orres, notamment liées à la conduite sous l'emprise de l'alcool et à la vitesse excessive, qui s'accroissent au bénéfice du développement et de l'attractivité de la station, et qui génèrent des risques de sécurité sur les voies publiques,

**Considérant** qu'il conviendrait pour résoudre ces problématiques et sécuriser l'espace public d'équiper la police municipale des Orres du matériel adapté pour constater et réprimer ces infractions, via l'acquisition d'un cinémomètre et d'un éthylotest électronique, pour un montant global des acquisitions estimé à 6 149 € HT,

**Vu** la problématique de sécurité sur la RD40, sous le hameau du Chef-Lieu, caractérisée par une vitesse de circulation excessive, et des aménagements de voirie (arrêts de bus et de stop Rézo'Pouce) sans aucun cheminement piéton sécurisé et adapté,

**Considérant** qu'il conviendrait pour résoudre cette problématique sur la RD40 de réaliser un aménagement sécurisant les cheminements piétons le long et en traversée de la RD40 sous le Chef-Lieu, conformément au plan d'aménagement proposé par IT05. Pour ces aménagements lourds à la charge de la Commune, il est prévu une réalisation en deux phases. La première phase, objet de la présente demande de subvention, porte sur l'aménagement du cheminement piéton au Nord de la RD40, pour un montant global de cet aménagement estimé à 33 905,80 € HT,

**Vu** la problématique de sécurité sur la route des Vallons, en continuité de la RD740 entre les hameaux du Bas-Forest et du Château, caractérisée par l'étroitesse de la voie, la forte pente du talus aval de la route et l'absence de glissières de sécurité sur des portions particulièrement exposées au risque,

**Considérant** qu'il conviendrait pour résoudre cette problématique sur la route des Vallons d'installer des glissières de sécurité sur 250 mètres linéaires, pour un montant global de cet aménagement estimé à 39 390,00 € HT,

**Considérant** ainsi pour toutes ces opérations d'aménagements routiers et d'acquisitions d'équipements pour la Police municipale, que leur montant global s'élève à 79 444,80 € HT ;

**Vu** le plan de financement ci-après pour ces opérations d'aménagements routiers et d'acquisitions d'équipements pour la Police municipale :

FINANCEUR	Montant HT (€)	%
Conseil Départemental des Hautes-Alpes – Amendes de Police	39 722,40 €	50 %
Commune des Orres	39 722,40 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>79 444,80 €</b>	<b>100 %</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan de financement du projet d'aménagements routiers et d'acquisitions d'équipements pour la Police municipale des Orres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes au titre de l'enveloppe « Amendes de Police » 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance  
Chantal ROUX



Le Maire,  
Pierre VOLLAIRE



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

*- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*

*- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

Accusé de réception en préfecture  
005-210500989-20250410-2025-047-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025